



Accompagnement VAE

Le CFPPA d'Auxerre vous accompagne dans votre démarche individuelle, que vous soyez salarié(e), demandeur d'emploi ou employeur.



CONDITIONS D'ACCÈS À L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement est ouvert aux :

- Demandeur.se.s d'emploi,
- Salarié.e.s dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF), PTP et Plan de formation des entreprises. Pour être admis, le.a candidat.e doit remplir les conditions suivantes :
- Avoir 1 an d'expérience salariée ou bénévole,
- Détenir l'attestation de recevabilité VAE de la DRAAF-SRFD.

GESTION ADMINISTRATIVE

- Une convention d'accompagnement à la VAE est signé entre le candidat et le CFPPA.
- Un dossier pédagogique trace tous les points abordés lors des séances d'accompagnement.
- Une attestation d'accompagnement est délivrée en fin.
- La validation finale est prononcée par le jury régional VAE réuni par la DRAAF-SRFD Bourgogne Franche Comté.

DÉMARCHES ET MÉTHODES D'ACCOMPAGNEMENT

- La prestation est réalisée par un accompagnateur VAE qualifié.
- La démarche d'accompagnement est basée sur la valorisation de l'expérience mais aussi de l'individu.
- Une parole autonome.
- Propriété et confidentialité.
- Écoute sans aucun jugement.

L'accompagnement comprend :

- Des conseils sur le parcours avec analyse des difficultés rencontrées au regard des compétences et du référentiel visé pour le diplôme, validation des choix et travail de réflexion.
- Des conseils sur le dossier : formulation de questions pratiques ou incompréhensions.
- Des conseils sur la rédaction du dossier : au fur et à mesure des séances, lecture du livret, validation ou suggestions de compléments, recadrage si nécessaire.
- Un entretien en cas de validation partielle ou de refus, afin d'étudier les actions à mettre en œuvre pour finaliser la VAE ou les solutions alternatives. cours théoriques et pratiques sur différents supports.

LES OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement apporte une aide méthodologique vous permettant d'analyser vos activités en vue d'une demande de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) concernant les diplômes agricoles du Ministère de l'Agriculture et Ministère du Travail pour les accompagnements « Passeport VAE ».

- À l'issue de l'accompagnement, le candidat sera capable de :
- Retracer les grandes étapes et sélectionner les points clés de son parcours professionnel,
 - Identifier ses connaissances, ses aptitudes et compétences en regard de la certification visée,
 - Formaliser et formuler cette expérience professionnelle dans le dossier de validation,
 - Préparer une argumentation pour l'entretien devant le jury.

LES POINTS FORTS DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT

- Accompagnateur qualifié, professionnel dans le secteur agricole,
- Nombreux professionnels présents au CFPPA d'Auxerre dans divers pôles de compétences disponibles pour appuyer la démarche VAE (viticulture, agriculture, production animale, travaux publics),
- Partenaire du dispositif Access'VAE piloté par le CREAL pour les travailleurs d'ESAT et d'Entreprise Adaptée,
- Partenaire du « Passeport VAE » piloté par la région Bourgogne Franche Comté.

LE PROGRAMME

24 heures d'accompagnement maximum ; entretien en présentiel et/ou à distance.

1ère phase : Aide à la rédaction dossier de validation

- Réflexion pour resituer le projet de VAE dans le projet professionnel et personnel,
- Analyse du parcours personnel et professionnel,
- Sélection des activités pertinentes vis-à-vis du référentiel de formation,
- Description des activités et mise à plat des compétences, capacités et aptitudes acquises,
- Sélection des preuves d'activités à joindre au dossier,
- Relecture du dossier.

2ème phase : Préparation à l'entretien devant le jury

- Construction d'un argumentaire,
- Mise en situation de présentation orale.



Le taux de réussite aux examens ainsi que le taux de satisfaction sont accessibles sur notre site Internet www.terresdelyonne.com : Démarche Qualité

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :



CFPPA 89
Rue de La Brosse
89290 Venoy



www.terresdelyonne.fr
ou notre page Facebook :
fb.com/cfppa89



03.86.94.60.20



cfppa.auxerre@educagri.fr

Photos et illustrations : Pixabay et Freepik



Se référer au Registre public d'accessibilité (accueil du centre et site internet)



DOC_FORM_018_V3

Dernière mise à jour : 28/08/2023